

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École Clair-Soleil**

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil d'établissement de l'École Clair-Soleil, tenue le 14 octobre 2025 à 19 h, dans le local de Mme Isabelle Landry.

Étaient présents :

Myriam Ferland, enseignante
Mélanie Frève, enseignante
Michelle Gagnon-Poliquin, parent
Lucie Grould, représentante au comité de parent
Marie-Ange Méthot, substitut parent
Isabelle Landry, enseignante
Marie-Hélène Lavallée, représentante du personnel du service de garde
Manon Létourneau, parent
Louis-Charles René, parent
Joël Savoie, représentant au comité de parents

Étaient absents :

Karine Ouellet, représentante du personnel de soutien

Participait également :

Nancy Roy, directrice

Étaient observateurs :

Guilherme Machado Rodrigues
Julie Métivier
Esther Morin
Marie-Ange Méthot

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. PRÉLIMINAIRES
 - 1.1 Ouverture de la rencontre
 - 1.2 Présences et vérification du quorum
 - 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025
 - 1.5 Suivis au procès-verbal
 - 1.6 Parole au public
2. CONSULTATIONS – DÉCISIONS
 - 2.1 Élection des officiers du CÉ
 - 2.1.1 Présidence
 - 2.1.2 Vice-présidence
 - 2.1.3 Secrétaire
 - 2.2 Établissement du calendrier des rencontres (proposition)
 - 2.3 Règles de régie interne du CÉ (dépôt)
 - 2.4 Formation des nouveaux membres du Conseil d'établissement
 - 2.5 Approbation de l'acte d'établissement 2025-2026-modification
 - 2.6 Approbation des Normes et modalités 2025-2026
 - 2.7 Approbation des journées pédagogiques au service de garde (novembre à juin)
 - 2.8 Approbation des activités éducatives pour les élèves selon les degrés
 - 2.9 Approbation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 2.10 Conférence pour les parents (Paule Lévesque)
 - 2.11 Corridor scolaire et sécurité aux abords de l'école
3. CORRESPONDANCE
4. INFORMATIONS
 - 4.1 Nouvelle tarification du MEES au SDG
 - 4.2 Dénonciation d'intérêts selon l'article 70
5. RAPPORTS
 - 5.1 Rapport du représentant au Comité de parents
 - 5.2 Rapport du représentant des enseignants
 - 5.3 Rapport du représentant du service de garde
 - 5.4 Rapport du représentant du personnel de soutien
 - 5.5 Rapport de la direction
6. AUTRES POINTS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre

Nancy Roy, directrice, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h02.

1.2 Présences et vérification du quorum

Madame Roy vérifie les présences et confirme que le quorum est atteint.

Pour la séance de ce soir ou pour l'ouverture de la séance en attendant les élections, Louis-Charles René, parent, se propose d'être le secrétaire d'assemblée.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est demandé que le point 5.5 Rapport de la direction soit traité avant le point 1.6 Parole au public afin de permettre de répondre immédiatement à plusieurs questions des parents.

Il est demandé que les élections des officiers du CÉ soient faites avant le rapport de la direction et la parole au public.

CE-25-26-01

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Manon Létourneau, et appuyée par Lucie Grould, selon les modifications demandées.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

CE-25-26-02

Lucie Grould, appuyée par Joël Savoie, propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Suivis au procès-verbal

Nancy Roy, directrice, effectue les différents suivis au procès-verbal :

- Suivi des chandails Clair-Soleil. Peu d'élèves ont acheté le chandail. 150 élèves ont acheté le chandail et l'ont reçu. Puisque beaucoup de personnes se sont procuré un chandail de deuxième main et que de nombreux parents n'ont pas répondu au sondage, on ne connaît pas le nombre d'élèves qui n'ont pas le chandail.

Le personnel enseignant va sonder les parents de leurs élèves pour savoir si tout le monde a un chandail avant que l'on demande à tous de le porter pour un événement spécial.

- Sécurité aux abords de l'école. L'activité de sensibilisation à la sécurité à vélo avec l'organisme Accès transport viable aura lieu le 15 octobre. L'activité est complètement financée par la ville de Lévis cette année. Il s'agit d'une activité clé en main avec les vélos fournis.

Poursuite des actions pour sensibiliser les parents à la sécurité routière. Les parents devaient être sensibilisés à l'AGA, mais, puisque les travaux d'aménagement du débarcadère n'étaient pas terminés, cette action sera reportée plus tard et la forme devra être déterminée.

2.0 CONSULTATIONS-DÉCISIONS

2.1 Élections des officiers du CÉ

Madame Nancy Roy mentionne que 3 postes sont disponibles.

CE-25-26-03

Marie-Hélène Lavallée, appuyée par Michelle Gagnon-Poliquin, propose madame Nancy Roy à titre de présidente d'élections.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.1 Présidence

Joël Savoie, appuyé par Michelle Gagnon-Poliquin, propose Manon Létourneau comme présidente au conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

CE-25-26-04

Manon Létourneau accepte, elle est élue par acclamation.

2.1.2 Vice-présidence

CE-25-26-05

Lucie Grould, appuyée par Joël Savoie, propose Michelle Gagnon-Poliquin comme vice-présidente au conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. Michelle Gagnon accepte et est élue par acclamation.

2.1.3 Secrétaire

CE-25-26-06

Michelle Gagnon-Poliquin, appuyée par Manon Létourneau, propose que Louis-Charles René soit nommé comme secrétaire au conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Louis-Charles René accepte et est élu par acclamation.

5.5 Rapport de la direction

Avancement des travaux. Le débarcadère est terminé. Dès la semaine prochaine, il est possible de permettre aux autobus de l'utiliser. Par conséquent, l'accès sera interdit aux véhicules personnels des parents. Quelques places de stationnement à proximité seront disponibles.

Manon Létourneau mentionne qu'il serait préférable d'éviter de faire plusieurs communications avec de multiples changements au sujet du stationnement afin d'éviter de la confusion. Il serait peut-être préférable d'attendre que le stationnement des parents soit complété en entier avant d'interdire le débarcadère et d'y envoyer des autobus.

D'un autre côté, l'organisation de l'école va gagner énormément en efficacité lorsque tous les enfants pourront sortir directement par la porte principale vers les autobus.

Madame Roy va étudier la question et essayer de minimiser les changements et les messages aux parents.

Bibliothèque : le personnel a donné son appui fort à l'installation d'une bibliothèque dans le local normalement dédié au personnel. Les bibliothécaires du CSSDN ont préparé des plans d'aménagement. Une fois la bibliothèque installée, les parents bénévoles seront interpellés pour venir aider à remplir les étagères avec les bibliothécaires du CSSDN.

Installations sportives : les vestiaires d'éducation physique sont maintenant disponibles et les deux palestres sont fonctionnelles

Local du Service de garde : il est en fin d'aménagement.

Bâtiment du 150 rue Plante : il n'y a pas de nouvelle au sujet de la démolition ou de la déconstruction. Un inventaire du matériel restant dans l'école sera fait le 15 octobre afin de planifier son rapatriement.

Les modulaire de l'ancienne l'école ne seront finalement pas installés à la nouvelle école. Des enjeux au niveau du « pieutage » empêchent de les installer sur l'espace restant du terrain. Par conséquent, il n'est plus envisagé de rapatrier les 5^e années de l'Envol pour la prochaine année. Il pourrait aussi y avoir un impact sur le nombre de groupes au préscolaire dans le futur.

Cette information aurait dû nous être transmise à la communauté par le CSSDN selon Manon Létourneau, puisqu'elle ne correspond pas au plan initial. Il est proposé de faire parvenir une résolution du CÉ au CSSDN concernant **l'amélioration des communications entre le CSSDN et la communauté de Clair-Soleil.**

Attendu que l'école Clair-Soleil ait dû être fermée d'urgence en septembre 2024 par le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) en raison de problématiques majeures de structure du bâtiment qui compromettaient la sécurité des élèves et du personnel;

Attendu que le CSSDN ait mis expressément sur pied un plan de relocalisation de tous les élèves dans des écoles environnantes afin d'assurer la reprise des classes dès que possible tout en fournissant aux élèves, au personnel et aux parents l'information, le support et le soutien nécessaires pour vivre le mieux possible cette transition imposée;

Attendu que ces événements ont ébranlé le quotidien de toute la communauté de Clair-Soleil et qu'il était évident que les étapes à venir, soit la construction d'une école modulaire temporaire prête pour la rentrée scolaire 2025-2026 ainsi que la démolition et la reconstruction de l'école Clair-Soleil actuelle, amèneront, elles aussi, leur lot de changements qui soulèveront questionnements, préoccupations et inquiétudes;

Attendu que, dans un tel contexte de changement et d'incertitude, la communication et la transparence deviennent des outils essentiels pour maintenir la confiance et répondre à ces questionnements, préoccupations et inquiétudes;

Attendu que de nombreuses demandes ont été adressées tout au long de l'année scolaire 2024-2025 auprès de la direction et du CSSDN afin de recevoir des communications régulières et soutenues pour maintenir informer les parents et le personnel sur l'état d'avancement de la construction de l'école modulaire et sur

l'avenir de l'école Clair-Soleil auprès de la communauté de l'école;
Attendu que la période estivale était critique pour les travaux de construction de l'école modulaire et qu'aucune communication n'a été transmise aux parents et aux membres du personnel par le CSDDN pour donner un état d'avancement du chantier;
Attendu que le report de la rentrée scolaire semblait être anticipé par une bonne partie de la communauté et qu'il n'a été officialisé par le CSSDN que quelques jours seulement avant la date prévue pour assurer une intégration des lieux sécuritaire pour tous;

Attendu que la directrice générale du CSSDN a annoncé, la journée de la rentrée scolaire, la réception de l'autorisation de « déconstruction » de l'école Clair-Soleil actuelle, mais qu'aucune communication écrite à ce sujet n'a été transmise par le CSSDN aux membres du personnel et aux parents de Clair-Soleil depuis cette annonce;

Attendu que le conseil d'établissement est informé séance tenante que la planification initiale de l'école modulaire est modifiée, soit que le déménagement des deux modulaires de deux classes chacun, respectivement installés en 2023 et en 2024 sur le terrain du 150, rue Plante, n'aura pas lieu, affectant ainsi la capacité de l'école modulaire et la planification future des groupes, notamment au niveau du préscolaire et des 5^e année à l'école Clair-Soleil;

Attendu que les travaux de construction de l'école modulaire ne soient pas encore terminés et qu'ils entraînent divers changements et désagréments pour les enfants, les parents et le personnel, notamment en raison d'un environnement bruyant, dérangent et poussiéreux ;

Il est proposé par Manon Létourneau et appuyé par Lucie Groulx :

CE-25-26-07

Que, le CSSDN transmette des communications régulières avec les parents, les membres du personnel et la communauté de l'école Clair-Soleil et que ces communications soient acheminées minimalement une fois par mois afin d'assurer une information continue et transparente auprès de toutes les parties prenantes, et ce, pour le bien-être, la sécurité et l'accompagnement de nos enfants à travers ces changements importants.

Adoptée à l'unanimité.

1.6 Parole au public

- Est-ce que le passage du CAM vers l'école va demeurer accessible?

Madame Roy mentionne que oui, même lorsque les travaux seront terminés.

- Reste-t-il des aires de jeu à aménager?

Madame Roy mentionne que oui. Toute la section devant le secrétariat reste à être aménagée et sera dédiée au préscolaire.

- Le chantier est-il dans les délais?

Madame Roy mentionne que, selon ses informations, oui.

- Quand les micro-ondes seront-ils de retour ?

Madame Roy et madame Lavallée mentionnent qu'il est impossible de le dire pour l'instant. Étant donné que tous les enfants passent par la même porte pour leurs déplacements habituels, cela entraîne un allongement des trajets, et l'ajout du chauffage des repas aura un impact trop important sur le temps du dîner. Les micro-ondes ne seront donc pas accessibles avant la fin des travaux.

- Est-ce que le retour du traiteur est envisagé ?

Mme Roy mentionne que l'on attend d'être bien installée avant d'évaluer le retour du traiteur. Des soumissions ont quand même été demandées afin de commencer à évaluer la question.

- Lorsque la question de Hophop sera réglée pour le ministère, est-ce que l'application sera de retour à l'école.

Mme Lavallée mentionne qu'en raison de la cour d'école qui est très vaste, il y a des problèmes de relais du signal qui demande au SDG de se procurer des équipements dispendieux. Une évaluation sera faite. Il est possible que le service ne soit pas reconduit.

2.2 Établissement du calendrier des rencontres (proposition)

Madame Nancy Roy dépose un calendrier des rencontres pour le conseil d'établissement.

Après discussion, les rencontres se dérouleront le 14 octobre 2025, 1^{er} décembre 2025, 2 février 2026, 24 mars 2026, 4 mai 2026 et le 3 juin 2026.

CE-25-26-08

Michelle Gagnon-Poliquin, appuyée par Myriam Ferland, propose l'adoption du calendrier des rencontres tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Remarque : il est demandé que le calendrier des rencontres soit déposé sur le site internet de l'école.

2.3 Règles de régie interne du CE (dépôt)

Madame Nancy Roy dépose un document des Règles de régie interne du Conseil d'établissement qui a été envoyé par courriel aux membres. Des modifications ont été effectuées sur le document de l'an dernier.

Le principal changement concerne la possibilité de tenir une rencontre en mode virtuelle en cas de force majeure. Un membre du personnel devra tout de même être sur place pour diffuser la rencontre afin que tous les parents qui souhaitent se présenter pour y assister puissent le faire (question d'accessibilité).

CE-25-26-09

Il est proposé par Joël Savoie.
Il est appuyé par Isabelle Landry.

Que le conseil d'établissement adopte les règles de régie interne du CE, comme déposées ou modifiées.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Formation des nouveaux membres du Conseil d'établissement

Nancy Roy dépose un document concernant les formations obligatoires pour les nouveaux membres du conseil et mentionne que la formation doit être réalisée le plus rapidement possible. Un courriel devra être envoyé à madame Roy par le membre du conseil pour indiquer qu'il a suivi la formation.

Les membres suivants doivent faire leur formation :

- Myriam Ferland, enseignante
- Marie-Ange Méthot substitut, parent

2.5 Approbation de l'acte d'établissement - modification

Madame Nancy Roy dépose et présente l'acte d'établissement. Il doit être approuvé par les membres du conseil d'établissement ce soir. La principale modification concerne le changement d'adresse.

CE-25-26-10

Il est proposé par Marie-Hélène Lavallée.
Il est appuyé par madame Myriam Ferland.

Que le conseil d'établissement approuve l'acte d'établissement, comme déposé.

Adopté à l'unanimité.

2.6 Approbation des normes et modalités 2025-2026

Madame Nancy Roy dépose et présente les normes et modalités qui ont été acceptées par le personnel enseignant de l'école pour l'année 2025-2026.

CE-25-26-11

Il est proposé par madame Marie-Hélène Lavallée.
Il est appuyé par madame Lucie Grould

Que le conseil d'établissement approuve les normes et modalités 2025-2026, telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

2.7 Approbation des journées pédagogiques au service de garde

Madame Marie-Hélène Lavallée dépose et présente les journées pédagogiques au service de garde pour la période de novembre 2025 à juin 2026, ainsi que les coûts reliés à celles-ci.

CE-25-26-12

Michelle Gagnon-Poliquin, appuyée par Joël Savoie, propose l'adoption des coûts des journées pédagogiques au service de garde pour la période, comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2.8 Approbation des activités éducatives pour les élèves selon les degrés

Madame Nancy Roy dépose et présente un document concernant les activités éducatives pour les élèves par degré scolaire et répond aux questions.

Madame Isabelle Landry, mentionne que chaque année, c'est une course contre la montre pour obtenir des places et respecter les horaires des autobus. Donc, ce n'est pas par manque d'intérêt qu'il y a parfois moins de sorties que souhaité, mais bien par manque de transport scolaire ou en raison de l'impossibilité d'obtenir une place d'inscription pour les activités.

CE-21-22-13

Il est proposé par monsieur Myriam Ferland.
Il est appuyé par madame Marie-Hélène Lavallée.

Que le conseil d'établissement approuve les activités éducatives des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 comme déposée.

Adoptée à l'unanimité.

2.9 Approbation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Mme Roy dépose le *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire*. Afin que tous les membres du CE puissent faire une lecture attentive du document, il est suggéré de reporter l'adoption du plan à la prochaine rencontre du 1er décembre 2025.

2.10 Conférence pour les parents (Paule Lévesque)

Après des discussions il sera proposé à Mme Paule Lévesque d'aborder les thèmes de la discipline positive en lien avec l'opposition ainsi que de la question de la lutte à l'intimidation. Ce sont des thèmes importants dans le contexte où les enfants vivent encore un changement, qu'ils se retrouvent à nouveau tous ensemble dans l'école et que certaines situations désagréables peuvent réapparaître.

Mme Roy fera un suivi par courriel aux membres du CE concernant la conférence une fois qu'elle aura fait la proposition à la conférencière.

2.11 Corridor scolaire et sécurité aux abords de l'école

- Il est possible d'inviter un employé de la ville et un policier afin de venir sensibiliser la communauté de l'école sur l'importance de la sécurité routière en bordure de l'école. Des affiches pourraient aussi être installées dans les lieux fréquentés par les parents.

Il est proposé d'organiser la présence sur place d'un policier et d'un employé de la ville pour faire de la sensibilisation directement auprès des parents qui viennent reconduire et chercher leur enfant le matin et le soir.

- Au moins une initiative de trottibus a émergé depuis le début de l'année scolaire. Cette initiative réduit le nombre de déplacements vers l'école et crée une communauté d'enfant et de parents.

L'école pourrait être une facilitatrice dans le démarrage de ce genre d'initiative, en tenir un registre et possiblement contribuer au volet logistique des initiatives.

Lucie Grould sera responsable de l'initiative. Elle produira un témoignage et coordonnera l'aide au démarrage.

3.0 CORRESPONDANCE

Madame Roy informe les membres qu'il n'y a pas eu de correspondance.

4.0 INFORMATION

4.1 Nouvelle tarification du MEES au SDG

Madame Marie-Hélène Lavallée informe les membres du CE des nouveaux tarifs du SDG pour l'année 2025-2026

4.2 Dénonciation d'intérêt selon l'article 70

Madame Nancy Roy, dépose un document concernant la dénonciation d'intérêts et présente celui-ci. Chaque membre recevra le document, devra le compléter et le lui remettre au début de la prochaine séance.

5.0 RAPPORTS

5.1 Rapport du représentant au Comité de parents

Le premier comité de parent sera le 20 octobre 2025. Donc aucun rapport à transmettre aujourd'hui

5.2 Rapport du représentant des enseignants

La logistique avec une porte pour circuler est lourde. Cela prend actuellement 13 minutes pour rentrer ou sortir de l'école. Il y a donc une perte de temps importante.

Il manque clairement de toilette pour les garçons. C'est une erreur importante de conception, puisque le nombre de toilettes est insuffisant et cause beaucoup de problèmes.

Les enfants aiment beaucoup la belle grande cour. Il y a toutefois un enjeu de poubelle qui déborde dans la cour d'école. La responsabilité revient à l'Envol et ce sont leurs étudiants qui mangent à l'extérieur.

Le préscolaire a fait la visite de la caserne de pompiers. Les ambulanciers sont venus en visite et ce seront les policiers prochainement.

En raison des travaux, le bruit demeure omniprésent. En considérant les travaux à l'ancienne adresse, les enseignants travaillent dans le bruit de construction depuis 2019.

- Photo scolaire : 4 novembre 2025.
- Rencontre de professeur : bulletin au plus tard le 20 novembre 2025.
- Rencontre de parents le 5 décembre 2025.

5.3 Rapport du représentant du service de garde

Madame Lavallée mentionne que le matériel n'est pas encore tout revenu de l'ancienne école. On saura bientôt s'il est possible de récupérer rapidement le matériel resté à l'ancienne adresse.

Des démarches sont en cours pour réintégrer le traiteur. Le choix pourra se faire par un vote électronique du CE plus tard s'il est décidé de rétablir ce service.

5.4 Représentant du personnel de soutien

Absence de la représentante

6.0 Autres points

Aucun point n'est ajouté.

7.0 Levée de l'Assemblée

CE- 21-22-14

La levée de l'Assemblée est proposée par Isabelle Landry, appuyée par Louis-Charles René à 21 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

Manon Létourneau
Président (e)

Nancy Roy
Directrice